



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation alarmante de la trufficulture en France

Question écrite n° 5234

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation alarmante de la trufficulture en France. En effet, on constate depuis des années maintenant une baisse constante de la production de truffes dans le pays. Si les chiffres ne sont pas connus avec précision, on estime que la production française de *Tuber melanosporum* est passée d'environ 1 500 tonnes à la fin du XIXe siècle à moins de 50 tonnes aujourd'hui. En 2021-2022, on estime la production à moins de 30 tonnes. Et cette année 2022-2023 sera probablement plus faible encore. À Béziers, la fête de la truffe a vu les producteurs présenter à la vente 21 kilos du « diamant noir » contre 45 kilos l'an dernier. Certains professionnels du secteur expliquent ce phénomène par les fortes chaleurs du printemps, sachant que les champignons (mycelium reproducteurs) sèchent à des températures supérieures à 30 degré, la période de naissances se faisant de début mai à fin juin. Pourtant, les explications climatiques ne suffisent pas. D'autres professionnels s'interrogent. D'autant qu'en Espagne - en Aragon notamment, qui revendique une récolte d'environ 150 tonnes par an (45 % de la production mondiale) -, de fortes baisses de production sont également constatées, alors que les épisodes de sécheresse se font beaucoup moins ressentir du fait de l'altitude et de la latitude des plantations. Devant cette situation catastrophique qui pourrait bien, à terme, signer la disparition pure et simple de la *Tuber melanosporum*, les scientifiques devraient se pencher urgemment sur les causes de cette baisse de la production. L'INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, dont la mission est de contribuer à relever ces défis, ne semble pas avoir de programme d'études en ce sens. Afin de ne pas laisser disparaître ce fleuron, cette figure de proue de la gastronomie française, elle lui demande donc les mesures qu'il compte mettre en place et les crédits qu'il peut dégager urgemment pour la recherche sur les causes de la diminution de production de la truffe en France.

Texte de la réponse

La production de truffes au cours des dernières campagnes connaît une baisse notable de ses rendements. La truffe est un produit particulièrement sensible aux aléas climatiques et les périodes de sécheresses sévères et répétées en 2021 et en 2022 ont eu des impacts importants sur la formation du champignon. Par ailleurs, le ministère chargé de l'agriculture met en œuvre des actions pour développer la filière trufficole en termes notamment d'organisation et de structuration des acteurs, de production et de recherche. La professionnalisation de la filière trufficole fait l'objet d'un suivi attentif du ministère. Un travail conjoint avec la fédération française de la trufficulture a permis d'aboutir en 2022 à la création d'un groupe de travail faisant partie intégrante du conseil spécialisé des fruits et légumes. Cette instance réunit l'ensemble des parties prenantes de l'amont à l'aval des filières agricoles concernées. Ce groupe de travail dédié à la truffe est constitué des différents opérateurs de la filière, que sont les producteurs, les distributeurs et les transformateurs. Ainsi le groupe a pour tâche au cours des prochains mois de structurer l'interprofession et de rédiger un protocole pour le développement de la production de la truffe. À terme, ce protocole devrait constituer le cadre d'appui global à la trufficulture sur plusieurs années en vue de mieux coordonner la recherche, poursuivre l'expérimentation, renforcer l'appui technique aux trufficulteurs et la diffusion des résultats. Une meilleure structuration de la filière faciliterait l'accès

aux financements du compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural. Concernant la production, il convient de rappeler que le caractère agricole de la trufficulture permet à la filière de bénéficier des aides et de la fiscalité du régime agricole. Le chêne truffier est ainsi un couvert admissible aux aides de la politique agricole commune. Le plan de souveraineté fruits et légumes qui a fait l'objet d'une annonce officielle lors du salon international de l'agriculture le 1er mars 2023 constituera par ailleurs un outil majeur pour accompagner le développement de la trufficulture française. Ce plan dédié aux filières maraîchères et arboricoles permettra de favoriser sur la durée la sélection des variétés de plantes les plus résistantes face au changement climatique, le soutien aux expérimentations à l'échelle des territoires, l'accompagnement pour des équipements agricoles plus performants. La filière trufficole pourra ainsi bénéficier du dispositif de rénovation des vergers, sous réserve de planter des arbres mycorhizés certifiés sur le plan sanitaire. Certaines collectivités territoriales financent des aides à la plantation, en particulier dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, les Pyrénées-Orientales et le Périgord au travers des programmes de développement ruraux régionaux. Enfin, la filière pourra accéder plus efficacement aux outils de promotion, d'expérimentation, de sensibilisation et de formation au travers du plan de souveraineté fruits et légumes.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5234

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1018

Réponse publiée au JO le : [21 mars 2023](#), page 2643